

AIDER LES RESCAPÉ.ES À ACCÉDER AUX SOINS VIH

PAS BESOIN D'ÊTRE UN SPÉCIALISTE DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Lorsqu'une personne rescapée fait appel à vos services, elle n'a pas forcément envie ou besoin d'être mise en relation avec une personne-ressource ou un défenseur spécialisé.e dans la violence domestique. Bien que les défenseurs puissent apporter aux personnes rescapées un soutien, des ressources et d'autres services communautaires, certain.e.s rescapé.e.s peuvent penser que ces services ne leur sont pas destinés et ne chercher qu'à obtenir de l'aide pour leurs besoins immédiats liés au VIH/SIDA, ou craindre ces services.

Les personnes rescapées doivent prendre des décisions extrêmement difficiles. Elles peuvent décider de rester ou de partir, mais nous devons respecter leurs souhaits, quel que soit leur choix.

Il n'est pas nécessaire de militer contre la violence domestique pour leur apporter de l'aide ou un accès à des ressources. Parfois, le plus important est tout simplement d'être là pour elles. Comment pouvez-vous les aider ?

Commencez par les croire. Cela semble facile, mais c'est l'un des éléments clés. Une personne rescapée vous confie les détails de la violence qu'elle subit ou a subie. Les traumatismes peuvent se manifester de différentes façons. Rassurer la personne, ne pas la juger et donner du crédit à son expérience vous permet d'instaurer un climat de confiance et une relation avec elle au cas où elle vous dévoilerait ce qu'elle vit.

Demandez-leur ce qu'elles veulent. Souvent, la personne rescapée se voit ravir par la personne maltraitante le droit de choisir ce qui est le mieux pour elle. Demandez à la personne rescapée ce qu'elle veut faire pour aller de l'avant. Peut-être veut-elle simplement partager ce qu'elle vit ou cherche-t-elle de l'aide. Notre rôle n'est pas de résoudre la situation, mais de laisser la personne rescapée décider de ce qui est bon pour elle.

Fournir des ressources. Là encore, il n'est pas nécessaire de militer contre la violence domestique pour apporter de l'aide ou des ressources. Ces ressources peuvent marquer une différence entre une personne qui part et obtient l'aide qu'elle souhaite ou une personne qui comprend enfin ce qu'elle vit.

Plan de sécurité. Un plan de sécurité est composé de mesures que la personne rescapée peut prendre pour réduire les risques dans ses relations. Cela peut être important pour les rescapé.es qui vivent avec le VIH/SIDA. Ces conseils peuvent être de conserver en lieu sûr les médicaments, les copies des dossiers médicaux importants et les documents liés à la maltraitance. Il peut également s'agir de choses simples, comme l'identification d'une personne sûre à laquelle elles peuvent s'adresser si elles décident de partir, ou des numéros de téléphone à mémoriser. Le/la rescapé.e est l'artisan.e de sa propre vie et le fait de travailler avec lui/elle à l'élaboration d'un plan de sécurité lui donnera des conseils et des stratégies pour l'aider à gérer les risques. *Contactez le NNEDV pour en savoir plus sur le plan de sécurité.*